

Nébouzat, le 19 janvier 2023,

Mesdames et Messieurs les Président(e)s de clubs d'Utilisation

Avec l'objectif de permettre à toujours plus de races de prendre pied dans l'Utilisation, nous mettons en place un nouveau programme, facultatif, entre le CSAU et les différents brevets gérés par la Commission d'Utilisation Nationale « chiens de berger et de garde ».

Pour bien des races un brevet peut déjà constituer un résultat difficile à obtenir, cela peut rebuter le propriétaire, comme parfois les encadrants du club d'utilisation dont il est adhérent.

Ce nouveau programme donne un objectif à la fois à des propriétaires débutants, parfois avec des races moins habituelles en utilisation, et permettra aussi de faire en sorte que les encadrants aient un vrai but avec ces adhérents, qui verront ainsi une raison supplémentaire de rester au club, et d'apporter ainsi leur pierre à l'édifice !

Volontairement simple, ce programme se veut généraliste, il s'agit de s'assurer qu'un chien morde ou piste, sans avoir encore nécessairement opté pour une spécialisation dans une discipline.

Le "**Sport Canin Premiers Pas**", est accessible après l'obtention du CSAU, obligatoirement avec une licence CUN-CBG. Il est une étape facultative entre le CSAU et les Brevets.

L'option "mordant" ne concerne bien évidemment que les races autorisées à cette pratique, la partie "pistage" pouvant concerner elle toutes les races ou les chiens de « type » ou croisés.

Comme pour les CSAU, le **Sport Canin Premiers Pas** peut être organisé sans saisie préalable au calendrier national, mais bien sûr avec l'indispensable accord de l'Association Canine Territoriale concernée.

La création de l'épreuve, et son jugement, se font exclusivement sur le site [SCC Event](#).

Je suis à votre disposition si vous souhaitez quelque renseignement que ce soit concernant cette nouvelle possibilité.

Bien cordialement.
Jean-Bernard Moings

Sport Canin Premiers Pas

La participation impose le CSAU et la Licence.

Cette épreuve n'est pas obligatoire pour passer un Brevet d'une discipline de la CUN-CBG, elle est une étape facultative entre les CSAU et les Brevets.

1ère partie commune aux deux options

Présentation du chien en laisse

Le chien est mis par son maître sur une table (genre table agility) pour lecture de la puce ou tatouage.

Suite en laisse, ligne droite 30 pas, demi-tour, 5 à 10 pas 1 angle à gauche, 5 à 10 pas, 1 angle à droite puis arrêt.

Absence, assis ou couché (choix du conducteur) 40 secondes hors vue.

Suite sans laisse 30 pas demi-tour et retour vers le point de départ, arrêt.

Saut aller d'une haie de 50 cm accompagné du maître.

Rappel ; Chien assis ou couché (choix du conducteur) à 20 m, chien assis devant ou au pied de son maître.

Ces exercices sont développés pour mettre en avant les qualités de sociabilité, de maniabilité et d'équilibre.

Pas de points mais des qualificatifs : Excellent, Très Bon, Bon et Insuffisant

2ème partie (option « Mordant »)

Le chien doit être titulaire d'une licence, « M » pour la partie mordant.

Un Homme-Assistant dans une cache au vu du chien, le chien est envoyé en longe, après cet affrontement (abolements de quelques secondes), le maître récupère son chien, le binôme s'écarte un peu, l'HA entame une fuite avec un coup de feu, le maître lâche son chien avec un commandement, au bout de 3 secondes de prise un toucher de bâton (bâton fendu), au bout de 10 secondes de mordant, le juge signale la cessation. Cette cessation se fera avec retour ou garde au ferme (au choix du maître)

Cette partie est faite pour mettre en valeur les qualités de garde et de défense du chien.

l'HA peut être équipé d'un costume complet ou manche IGP (pour les pratiquants IGP)

Le qualificatif se fera sur la qualité du mordant et aussi sur la cessation. L'Excellent ne pourra être obtenu que si la cessation n'excède pas 3 secondes de tarde à décrocher, le Très bon 6 secondes, et le Bon dans les 10 secondes, l'Insuffisante sera donné si pas de contrôle du chien au-delà des 10 secondes de commandement.

Ou

2^{ème} partie (option Pistage)

Une piste chaude de 250/300 pas, dans le « vert », tracée hors vue, par traceur autre que le conducteur, 2 angles droits, un objet en bout, que le chien doit rapporter même si ce n'est pas un vrai rapport (tolérance pour mâchonnage, remis non assis ou autre...) A faire au choix en libre ou au trait de limier (harnais ou collier). L'idée n'est pas forcément d'avoir un chien dans le pas, mais qui démontre qu'il sait pister même si un peu brouillon. Si le chien ne s'écarte pas de plus 20 mètres il aura l'Excellent, au-delà à l'appréciation du juge, l'Insuffisant étant donné si le chien ne fait pas la piste ou ne manifeste aucun intérêt pour l'objet.